

Correction - La remise en cause de la société d'Ancien Régime

1. La société d'Ancien Régime est une société féodale et de privilèges, héritée du Moyen-Age, qui précède la Révolution française. En effet, avant la révolution, la société est divisée en trois ordres : la noblesse, le clergé et le tiers état. Les deux premiers ordres bénéficient de privilèges c'est à dire d'avantages en argent ou en nature comme la dîme pour le clergé (Document 2). C'est au dernier ordre (97% de la population française) de supporter les privilèges des deux premiers (« [...] *combien de sueurs, de combien de larmes est arrosé l'argent qui entre dans vos trésors* » Document 1). Le tiers état accepte de moins en moins les privilèges accordés et accusent la noblesse de ruiner l'Etat (« [...] *c'est la noblesse qui consume la majeure partie des revenus de l'État* » Document 1). Enfin, les membres du clergé, ces « *sangsues dévorantes, des plantes parasites* » (Document 2), sont vivement critiqués pour leur richesse et leur mépris des règles prescrites dans les Evangiles. **(5 pts)**
2. Inventée par Louis XIV, la monarchie absolue est un système politique dans lequel le roi a tous les pouvoirs (absolu). Il règne sans contrôle ni contre-pouvoir et de manière arbitraire (ex : lettre de cachet, censure, etc...). Il est assisté de ministres et secrétaires d'Etat. Il vit à Versailles auprès de la cour. Il tire sa légitimité de Dieu (monarchie de droit divin). **(3 pts)**
3. Les membres du clergé et de la noblesse sont dans leur grande majorité hostiles à toute réforme et aux principes des Lumières (exception d'une partie du bas clergé et de quelques nobles). En effet, le clergé se fonde sur la tradition monarchique. Il affirme que la religion catholique reste l'unique religion du royaume et que la « *philosophie moderne* » est impie, c'est à dire irrespectueuse des principes religieux (Document 4). Ainsi, il rejette l'idée de tolérance religieuse (Voltaire), de libre expression et du principe essentiel des Lumières, celui de raison. La noblesse rejette toute remise en cause de ses privilèges (Document 5). **(3 pts)**
4. La monarchie est un système politique dans lequel la charge de chef de l'Etat (roi) est héréditaire. La monarchie en France est contestée mais on ne souhaite surtout pas la renverser. Comme le montre le Document 3, ni la monarchie de droit divin ni la dynastie ne sont remises en cause (« *Nés dans un royaume monarchique, nous voulons toujours le même gouvernement ; que le trône soit héréditaire et non électif, et puisse-t-il être jusqu'à la fin des siècles occupé par les Bourbons !* »). **(3 pts)**
5. Pour réformer la France, les révolutionnaires français vont s'inspirer de deux modèles : la monarchie parlementaire en Angleterre et la république aux Etats-Unis d'Amérique.
En Angleterre, le XVIIème siècle a été marqué par des affrontements entre le roi et le Parlement. Ainsi, l'*Habeas Corpus* (1679) garantit les libertés individuelles et le *Bill of rights* (1689) limite les pouvoirs du roi, garantit les droits politiques et religieux et la liberté d'expression. Le pouvoir législatif revient au Parlement, garant des libertés, qui détermine avec le roi l'impôt. Ce régime est une monarchie parlementaire : le pouvoir du roi est contrôlé par un Parlement. Cette monarchie devient un modèle où le pouvoir du roi est tempéré.
Refusant les décisions de leur métropole (Angleterre), les Treize colonies anglaises d'Amérique du Nord entrent en rébellion. La révolution d'Amérique voit la création d'un État nouveau, se réclamant des principes politiques des Lumières. Avec leur Déclaration d'indépendance (1776), le principe d'égalité politique est proclamé. La Constitution (1787) reprend ces idées pour établir une république fondée sur la séparation des pouvoirs avec un président comme chef de l'Etat. **(4 pts)**

Maîtrise de la langue (2 pts)